

82/832 du 11/9/1982

SECRET N° /MF.DAE.DEP.DGI.DAG.

DP.-

portant promotion de Monsieur ZANDOU Jacques, Inspecteur des Impôts de 7^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Impôts) au titre de l'année 1980.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

/ISAS :

Vu la Constitution du 9 Juillet 1979

Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 9 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu l'arrêté n° 2087/PP. du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-130/MF. du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-197 du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 62-158/PP.PC. du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 62-126/PP.PC. du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la Catégorie A des S.A.F. ;

Vu le décret n° 65-170/PP.SA. du 25 Juin 1965 règlement l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 71-217 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des services Administratifs et Financiers en ce qui concerne les contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 8, 10, 11, 15, 16, 21 et 22 du décret n° 62/426/PP.PC. du 24 Décembre 1962 ;

Vu le décret n° 71-490 du 31 Décembre 1971 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-136 du 05/07/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 71-154 du 8 Avril 1971 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80-530 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81-016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux interims des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82/831/MF.DAE.DGI.DAG.DP. du 11/9/1982 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 de Monsieur ZANDOU Jacques, Inspecteur des Impôts de 7^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Impôts).

ARTICLE 1er. - Monsieur ZANDOU Jacques, Inspecteur des Impôts de 7^e échelon des Cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I des SAF (Impôts) en service à l'UDEAC à Bangui, est promu au 1^{er} échelon du grade d'Inspecteur Principal au titre de l'Année 1980 : ACC. Néant.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1^{er} Avril 1980 et de la solde pour compter du 1^{er} Janvier 1981, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

BRASSAVILLE, le 11 Septembre 1982.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.

B. CONBO MATSIONA.

AMPLIATIONS :

JORPC..... 3
SGCM/BC..... 3
DGTFP/DFP..... 3
D.B. (Solde)..... 3
D.C.F..... 1
MF (Documentation) 2
D.A.E. (Minifinances) 2
D.E.P..(") 2
DGI..... 3
DAG/DP..... 3
INTERESSE..... 2
DOSSIER..... 2
ARCHIVES..... 2
CHRONO..... 2